



# SOUGEAL

Bulletin municipal de la commune de Sougeal

## infos



Page 14  
Réhabilitation des vestiaires  
au terrain des sports

Page 18  
Jeanne-Marie Rabot quitte la  
présidence de l'Amicale

Page 24  
TF1 à Sougeal dans le cadre de  
SOS villages

n°46  
décembre  
2017

*Bonnes fêtes  
de fin d'année  
et bonne année  
2018 à tous*

*L'équipe municipale*

*La cérémonie  
des voeux  
aura lieu  
le vendredi*

*12 janvier 2018  
à 18h30*

*Espace Solo Gallo*



LE MOT DU MAIRE

3



COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE

4



COMPTES RENDUS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

6



A PROPOS DU MARAIS

9



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

10



INFOS SOCIALES

11



LA VIE COMMUNALE

12



LA VIE ASSOCIATIVE

17



## Ça y'est c'est parti !

Enfin ! Les travaux de réhabilitation de la boulangerie sont lancés. Certains nous avaient dit qu'ils ne croiraient que lorsqu'ils verraient... Si c'est un vrai motif de satisfaction pour ce que nous pensons être une majorité d'entre vous, d'autres, persistent à dénigrer le projet et à noircir le tableau avec des déclarations du genre : « *Les commerces dans les petits bourgs, c'est périmé, ce n'est plus viable* » ou « *C'est trop tard, les clients sont partis, ils ne reviendront pas* » ; ou encore « *De quoi se mêle la municipalité ? Ce n'est pas son problème ! Et combien ça va encore nous coûter ?* ».

Le véritable débat n'est pas celui-là, et les auteurs de ces déclarations à l'emporte-pièce et à courte vue n'ont d'autre objectif que d'instaurer la polémique et nous faire croire, peut-être, qu'ils se satisfont d'un bourg presque totalement endormi où ne subsiste quasiment plus aucun service et dépourvu d'animation, hormis, l'animation associative, dont on sait, par ailleurs, qu'elle est fort dynamique.

Le véritable débat, le voici : **dans quelle commune voulons-nous vivre demain ?** Est-ce une commune recroquevillée sur elle-même, dont les maisons du bourg sont vides et la porte des commerces fermée, et dont la seule animation quotidienne est due aux véhicules divers qui transitent, sans jamais s'arrêter ? Sauf, occasionnellement, à la mairie ou encore, heureusement pour quelques-uns, à l'école. Et là c'est tant mieux ! Parce que cette école est effectivement un véritable service, une vraie commodité et un facteur d'animation et de vie pour notre bourg.

Non, la boulangerie n'est pas une fin en soi ! Et si son rôle sera, en premier lieu, de restaurer un service défaillant depuis maintenant plus de deux ans : la fourniture de notre pain quotidien (hormis le dépôt chez Hubert). Elle sera, et c'est sans doute le plus important, un facteur d'animation incomparable, un lieu de rencontre et d'écoute, un lieu de vie ! Ce maillon déficient, pour l'instant, de l'activité de notre bourg fait défaut, et si la municipalité ne s'était pas penchée sur le problème, elle n'aurait pas fait son travail, vous seriez alors en droit de le lui reprocher.

A mi-mandat, certaines municipalités organisent des réunions publiques pour faire le point sur le niveau d'adéquation entre les promesses faites pendant la campagne des municipales et l'état d'avancement des différents projets. Hormis la réalisation de la nouvelle salle polyvalente, imaginée par la précédente municipalité, sachez que

la nôtre, depuis le début du mandat, et bien au-delà des engagements, s'attache à tenter de remédier à des défaillances privées, des blocages qui, pour l'heure encore, pénalisent l'aspect attractif de notre commune et ainsi, certainement son développement démographique. Dans la rue de la Forge, la boulangerie et la maison Guy en sont les exemples les plus significatifs.

D'ici la fin de ce mandat tout sera fait, dans la mesure de nos possibilités, pour y remédier. Et à l'heure où, ajournée quelque temps, la réalisation de la maison du marais démarre, il nous faut aussi prendre en compte cet élément, et réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre pour que l'animation de notre bourg en profite.

S'agissant de la boulangerie et de son caractère plus ou moins viable, nous savons bien que les habitudes de consommation ont changé, mais nous savons aussi, tous, que pour peu que les nouveaux boulangers soient des gens commerçants, agréables et de bons artisans qui rendent le service qu'on attend d'eux, le potentiel commercial existe et qu'il y a de quoi faire vivre un boulanger pour peu que la population, **elle**, fasse preuve d'un peu de responsabilité et de solidarité envers ceux dont la mobilité réduite ne leur permet pas de s'approvisionner ailleurs.

Tous les projets en cours, ou à venir d'ici la fin du mandat ont un point commun : améliorer et garantir l'aspect attrayant et donc attractif de SOUGEAL pour assurer son avenir en tant que communauté de vie.

Un autre débat nous attend au cours de l'année 2018, compte-tenu des propositions qui nous sont faites : c'est celui de l'adhésion à une commune nouvelle. Il nous faut, maintenant, savoir ce que nous voulons, et où nous voulons aller pour que demain, nous n'ayons pas l'occasion de nourrir des regrets pour n'avoir pas anticipé. Des projets en cours de réalisation et d'autres à réfléchir, mais à n'en point douter SOUGEAL est à un tournant, où se joue son avenir. Tout un programme !

En attendant, profitons pleinement de la trêve et des fêtes de fin d'année, pour mieux rebondir ensuite.

Je vous souhaite à tous de belles fêtes, un joyeux Noël et vous adresse mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Rendez-vous à la soirée des vœux, où vous êtes **tous** invités.

Bien à vous,  
Le Maire



## Ouverture du secrétariat de mairie

Le secrétariat sera fermé du jeudi 28 décembre 2017 au mercredi 3 janvier 2018 inclus.

Une permanence pour les inscriptions sur les listes électorales aura lieu samedi 30 décembre de 10h à 12h. Reprise des horaires habituels à partir du jeudi 4 janvier 2018.

Tél : 02 99 48 61 93

Fax : 09 70 60 41 20

mail : mairie-sougeal@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-sougeal.fr



## Recensement militaire

Les jeunes Français et Françaises sont tenus de se faire recenser à la mairie, et ce entre la

date anniversaire de leur 16 ans et les 3 mois qui suivent.

L'attestation de recensement qui leur sera délivrée est obligatoire pour s'inscrire aux examens, concours et permis de conduire.



## Passeports

La demande de passeports se fait à la mairie de :

- Dol de Bretagne 02.99.48.00.17

- Combourg : 02.99.73.00.18

- Saint-Brice en Coglès : 02.99.98.61.04

- Pontorson : 02.33.60.00.18



## Containers : Rappel

Les containers situés sur la commune sont exclusivement réservés aux sacs jaunes disponibles en mairie et aux sacs

ordures ménagères.



## Déchèterle Pleine-Fougères Ouverture

Pendant la période hivernale, la déchèterie de Pleine-Fougères sera ouverte les lundi, mercredi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.



## Modernisation de la délivrance des cartes d'identité à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2016

Les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité évoluent dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Elles permettront de sécuriser la carte nationale d'identité, titre valable 15 ans et qui reste gratuit, sauf en cas de perte ou de vol.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016, les usagers peuvent effectuer leur demande de carte d'identité dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de prise d'empreinte digitale en région Bretagne. En Ille-et-Vilaine, 27 communes en sont pourvues, dont la liste est disponible sur le site de la préfecture d'Ille-et-Vilaine : [www.ille-et-vilaine.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr). Pour Sougeal les villes les plus proches sont : Dol de Bretagne, Combourg et Saint-Brice en Coglès (Maen-Roch).

La demande est donc effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée, dématérialisée et avec des délais réduits. Après l'instruction d'un dossier complet, un message sera adressé à l'utilisateur sur son portable l'informant de la mise à disposition de son titre auprès de la mairie de dépôt.

Pour gagner du temps au guichet, un formulaire de pré-demande en ligne est disponible sur le site :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Cette pré-demande en ligne remplace alors le dossier papier qui continuera cependant à être accepté. Le dispositif concerne tant les premières demandes que les renouvellements.

Cette étape demeure facultative : il est possible de faire l'intégralité de sa demande en se rendant au sein d'une mairie équipée de bornes biométriques.

En résumé : 4 étapes

- Je peux faire ma pré-demande en ligne. Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué, ou je remplis le formulaire papier au guichet de la mairie de dépôt.
- Je m'adresse à l'une des mairies équipées du système biométrique.
- Je rassemble les pièces justificatives et me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité à la mairie où j'ai déposé ma demande.

## Le Pacs se conclut en Mairie

L'enregistrement de la déclaration du pacte civil de solidarité, de sa modification et dissolution, est transféré des tribunaux d'instance aux mairies. Une nouveauté issue de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle... et qui entre en vigueur au moment où ce contrat de vie commune célèbre ses 18 ans.

Vous souhaitez vous pacser ? A partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017, plus besoin de vous rendre au tribunal d'instance. C'est désormais à l'officier d'état civil du lieu de résidence commune déclaré par les partenaires qu'il faudra s'adresser. La compétence des notaires reste inchangée.

## Un contrat avec des droits et des devoirs



Le Pacs, instauré en 1999, est un contrat ouvert à tous les couples, sous certaines conditions. Les partenaires doivent rédiger une convention, puis la faire enregistrer en fournissant plusieurs documents.

Les partenaires ont des obligations réciproques, comme s'apporter une aide matérielle ainsi qu'une assistance en cas de difficultés. Le Pacs produit des effets en matière fiscale, sur les droits sociaux, les biens et le logement des partenaires. En revanche, la conclusion d'un Pacs ne produit aucun effet sur le nom d'usage et la nationalité.



## Tarifs location salle et vaisselle

NATURE DE LA PRESTATION	Petite salle		Grande salle	
	Com-mune	Hors commune	Com-mune	Hors commune
Une journée	130 €	170 €	250 €	330 €
Forfait week-end (du vendredi 14h00 au lundi 9h00)	200 €	260 €	350 €	450 €
Pot d'amitié (1/2 journée)	40 €		75 €	
Caution de garantie	600 €		600 €	
Pénalité pour non remise en état de propreté après utilisation (forfait horaire)	30 €		30 €	
<b>Vaisselle</b>	<b>0,40 € le couvert</b>			

Le remplacement de la vaisselle manquante ou cassée est à la charge de l'utilisateur.



## Nouvelles modalités de délivrance de la carte grise et du permis de conduire

### Quels changements ?

Depuis le 16 octobre, la préfecture d'Ille-et-Vilaine et les sous-préfectures de Saint-Malo, Fougères-Vitré et Redon n'assurent plus de services aux guichets. Les cartes grises et permis doivent être demandés exclusivement sur le net.

### Quels documents administratifs sont visés ?

Si la procédure dématérialisée relative aux titres d'identité, cartes d'identité et passeports est déjà fonctionnelle depuis 2016, la généralisation des téléprocédures touche désormais le permis de conduire et le certificat d'immatriculation des véhicules, plus communément appelé carte grise.

### Pourquoi ce changement ?

Cette modernisation des services préfectoraux s'inscrit dans le cadre du Plan national préfecture nouvelle génération (PPNG). Il prévoit la mise en place progressive de téléprocédures, afin de traiter plus rapidement certaines demandes des administrés et de lutter plus efficacement contre les fraudes.

Gagner du temps ?

Ce plan permet également de gagner du temps, notamment dans le traitement des demandes. Pour la préfecture, il s'agit d'en finir avec les interminables files d'attente. De plus, ce service est disponible 24h/24, toute la semaine, week-end inclus.

### Quelle est la procédure pour le permis de conduire ?



Les étapes de la procédure sont simples :

- L'utilisateur rassemble les pièces justificatives. La photo et la signature numérisées doivent être obtenues auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ». La liste est consultable sur le site

<http://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

à la rubrique « où faire votre photo et votre signature numérisée »

- Se connecter au site

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

- Créer un compte en ligne.

- Renseigner le formulaire en ligne et télécharger les pièces justificatives préalablement numérisées. La déclaration de perte (en cas de renouvellement pour perte) se fait en ligne, contrairement à la déclaration de vol qui nécessite de se rendre dans un service de police ou de gendarmerie et d'être scannée ou photographiée pour être numérisée.

- En cas de perte ou de vol, acheter un timbre fiscal directement en ligne à la fin de la Procédure.

- Suivre l'état d'avancement de la demande grâce à son compte usager  
- Réception du permis de conduire à son domicile.

Chaque usager peut être accompagné dans ses démarches par son école de conduite ou par le médiateur du point numérique.



### Quelle est la procédure pour le certificat d'immatriculation ?

L'utilisateur se rend sur

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

et clique sur la rubrique qui concerne la démarche souhaitée

- Créer un compte usager ou se connecter à son compte existant pour pouvoir suivre l'avancement de la demande. Il peut utiliser France Connect, la solution proposée par l'Etat pour simplifier la connexion aux différents services en ligne.

- Renseigner le numéro d'immatriculation, ainsi que le code confidentiel attribué au titre (figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier).

- En cas de perte, la déclaration s'effectue directement en ligne. En cas de vol, l'utilisateur doit la déclarer au préalable à la police ou à la gendarmerie.

- Une fois finalisée, imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui autorisera l'utilisateur à circuler avec son véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de sa demande.

- Réception du certificat d'immatriculation à son domicile.

- Dans le cas d'une cession, l'utilisateur renseigne les informations portant sur l'identité de l'acquéreur de son véhicule, afin de ne pas recevoir les avis de contravention pour les infractions commises par l'acquéreur. Un code de cession et un certificat de situation administrative lui sont attribués. Il est nécessaire de les communiquer à l'acquéreur.

### Peut-on le faire à ma place ?

Il est possible de mandater un professionnel agréé, qui fera la démarche à la place du propriétaire du véhicule pour les certificats d'immatriculation, ou se rendre sur le site :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En Ille-et-Vilaine, 458 professionnels de l'automobile (concessionnaires, garages...) sont habilités à traiter les demandes certificats d'immatriculation, dont le tarif non réglementé doit être clairement affiché.

### Tarifs cantine et garderie

#### Tarif cantine

- Maternel = 2.50 €
- Primaire = 2.90 €
- Adulte = 3.50 €

#### Tarif garderie

0.15 € / 15 min soit 1.20 € / heure



## CONSEIL DU 20 JUILLET 2017

### HANGAR DE STOCKAGE-SECHAGE BOIS - MONTANT DES TRAVAUX

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du montant exact des travaux, accepte la régularisation des délibérations concernant la maçonnerie réalisée par l'entreprise SARL HARDY pour 21 756,00 € TTC et accepte l'avenant présenté par la SARL BODIN d'un montant de 350 € HT pour les travaux d'empierrement.

### VENTE CHEMINS COMMUNAUX - FIXATION PRIX DE CESSION

Vu les précédentes délibérations du conseil municipal actant le principe de la vente des chemins ruraux situés à Lozerais, qui ne sont plus utilisés, l'un contigu à la propriété Daudibon (demande M. HARACHE), l'autre bordant les parcelles ZA n°183, 181, 180 (demande M. LAISNÉ),

Considérant que les projets de cession retenus par le conseil nécessitent la réalisation d'une enquête publique, dans laquelle doit figurer le prix de vente au m<sup>2</sup>,

Sur proposition du Maire, le Conseil décide de fixer le prix de cession de ces terrains délaissés communaux à 0.50 € TTC le m<sup>2</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### RÉHABILITATION DE LA BOULANGERIE ET DE SON LOGEMENT

#### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FSIL

Le Maire informe le Conseil que le projet de Réhabilitation de la boulangerie et de son logement, dont le coût prévisionnel s'élève à 331 313.30 € H.T. (travaux et acquisitions) est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local), dédié au contrat de ruralité, PETER du pays de Saint-Malo. Le Conseil, approuve et arrête le projet présenté, adopte le plan de financement (tel que détaillé en page 13), sollicite une subvention au titre du FSIL – 2<sup>e</sup> enveloppe dédiée au contrat de ruralité, et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU BOUCLIER RURAL

Le Conseil sollicite également pour ce projet une subvention au titre du Bouclier Rural, dispositif novateur mis en place par le Département, qui a pour objectif de garantir à tous ses habitants l'accès à une large gamme de services - santé, emploi, transports, banques ou commerces... - quel que soit le lieu où ils habitent.

#### VALIDATION DES MARCHÉS

Après analyse des offres par le maître d'œuvre, puis examen par la Commission d'Appel d'Offres, conformément au règlement de consultation, les marchés ont été attribués tels qu'indiqué en page 13 par le conseil. Il est précisé que les crédits nécessaires au paiement de ces travaux sont inscrits au budget primitif 2017.

### MAISON DU MARAIS - PARTICIPATION COMMUNALE À SON FONCTIONNEMENT

Suite à la suspension du projet de la Maison du Marais par le président de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel, la Commission Environnement de l'EPCI fusionné a constaté d'une part, que l'ensemble des subventions pressenties dans le cadre de ce projet communautaire n'avaient pas encore été arrêtées par les partenaires financiers.

D'autre part, elle a demandé à ce que d'autres sources de financement soient recherchées.

En outre, compte-tenu du fait que les élus communautaires souhaitent disposer d'une visibilité suffisante sur le fonctionnement de l'équipement et sur ses coûts, une réflexion sur le fonctionnement de cet équipement et de l'ensemble des sites touristiques communautaires a été menée conjointement avec le service Tourisme de la Communauté de Communes dans un souci de mutualisation des postes, d'optimisation des services et de redéploiement des effectifs.

La Commune de SOUGEAL est désignée comme partenaire incontournable de cette nouvelle organisation et mise à contribution financière du fonctionnement de la future Maison du Marais.

Compte-tenu de l'évaluation réalisée pour répondre aux besoins d'accueil et d'animation indispensables sur le site après redéploiement des services,

Compte-tenu de la nécessité de permettre la mise en route des travaux de la Maison du Marais, suite au fait que son financement est désormais acté,

Vu le produit escompté dans le cadre de la contractualisation MAEC (Mesures Agro Environnementales et Climatiques) sur une période de 5 ans,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, décide de s'engager à verser annuellement 7 500 € au titre de la participation au fonctionnement de la Maison du Marais, sous réserve, que la prime attendue dans la cadre de la contractualisation MAEC soit effectivement versée et ce, sur une période complète de 5 années. Ce versement s'arrêtera avec la fin de la contractualisation MAEC et la fin des versements de la prime correspondante. Cette participation sera inscrite au budget 2018, si les conditions sont requises.

### RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRÉSORERIE

Après examen des propositions présentées par différents organismes bancaires, le Conseil, accepte l'offre de ligne de trésorerie de 80 000 € auprès du Crédit Agricole, pour un an, au taux de 1.90 %. Frais de dossier : 100 €

### GARDERIE SCOLAIRE ET CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE : MAINTIEN DES TARIFS POUR 2017/2018

Le tarif horaire de garderie est maintenu à 0,30 € par tranche de 15 minutes entamée pour l'année scolaire 2017/2018, soit 1,20 € de l'heure.

Les tarifs proposés par CONVIVIO (Resteco) restant inchangés, le Conseil décide de maintenir les prix des repas appliqués depuis 2013 pour l'année scolaire 2017/2018 à savoir : élèves de maternelle : 2€50 - élèves du primaire : 2€90 - adultes : 3€50.

### CHASSE AU MARAIS, SAISON 2017/2018 - OUVERTURE, TARIFS ET RÈGLEMENT

Le Conseil maintient sa gestion en direct, le gardiennage par la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, ainsi que les tarifs, soit : Chasseur habitant la Commune - Carte annuelle : 18,00 €

Chasseur n'habitant pas la commune - A la journée (les jours ouvrables) : 13,00 € - Un des 3 jours ouvrables, toute la saison : 70,00 € - Les 3 jours ouvrables, toute la saison : 140,00 €



Attribution d'un bonus pour 15 chasseurs qui ont rendu leur tableau de chasse, prix de leur carte pour la saison prochaine : 1<sup>ère</sup> catégorie : 17 €, 3<sup>e</sup> catégorie : 68 €, 4<sup>e</sup> catégorie : 136 €.

Reconduction à l'identique des autres points du règlement notamment interdiction de chasser le lièvre dans le marais.

## SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - PIÉGEAGE DES RAGONDINS

Sur proposition de J-Y LEFRANÇOIS, adjoint, le Conseil décide de renouveler la subvention accordée aux piégeurs volontaires pour le piégeage des ragondins et de maintenir son montant à 2,50 € par animal éliminé dans la limite de 300 unités pour l'année 2017.

## RÉHABILITATION DES VESTIAIRES – TRAVAUX PEINTURES : CHOIX DU PRESTATAIRE

Sur proposition de J-CI GARNIER, adjoint en charge des Sports, le Conseil accepte le devis présenté par l'entreprise BRIENS, pour des travaux de peinture sur les vestiaires du terrain des sports, pour un montant de 6 179.24 € TTC.

## CONSEIL DU 28 SEPTEMBRE 2017

### RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil approuve le rapport pour l'exercice 2016 qui présente les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif géré par la commune et précise qu'il est à la disposition de la population en Mairie.

### ECOLE PUBLIQUE D'ANTRAIN – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Sur proposition de J-CI GARNIER, adjoint chargé des affaires scolaires, la demande de la commune d'ANTRAIN, relative à la participation de la commune de SOUGEAL aux frais de fonctionnement de son école publique qui présente une augmentation de près de 21 % par rapport à l'an passé, est reportée dans l'attente de plus amples explications sur cette hausse par la commune d'Antrain et d'éléments complémentaires sur la législation auprès de la préfecture.

### SDE 35 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2016

Le Conseil prend acte du rapport annuel d'activité du Syndicat Départemental d'Énergie 35 et précise qu'il est à la disposition de la population en Mairie.

### COMPÉTENCE ENFANCE / JEUNESSE – ÉVALUATION DU TRANSFERT DE CHARGES POUR LES COMMUNES MEMBRES DE L'EX COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE DOL DE BRETAGNE

Le Conseil approuve le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges), relatif à l'évaluation du transfert de charges de la compétence Enfance Jeunesse, suite à son transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2017 sur l'ex territoire de la Communauté de Communes du Pays de Dol-de-Bretagne qui notifiera pour chaque commune membre, le nouveau montant de l'attribution de compensation.

### RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - ANNÉE 2016 - ELIMINATION DES DECHETS - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil prend acte des rapports annuels d'activité du service public de la Communauté de Communes concernant **l'élimination des déchets** et relatif au fonctionnement et au coût du service de ramassage des ordures ménagères, au tri sélectif et aux points recyclage ainsi que de **l'assainissement non collectif** relatif notamment aux contrôles des installations existantes et précise que ces rapports sont à la disposition de la population en Mairie.

### DEMANDE EARL DE LA BOUESSIÈRE

Suite à son départ en retraite au 01/01/2018, M. Louis RIMASSON, a demandé la résiliation du bail qui le liait avec la Commune de SOUGEAL concernant la parcelle ZL 199 « La prairie sous le Val » de 48a 40ca, avec effet au 29/09/2017, pour laquelle le montant du fermage s'élevait à 56,55 €.

Le Conseil, considérant le caractère seul et unique de la candidature de l'EARL de la Bouessière, présentée par M. Jean-François RABOT et la promesse de bail faite à l'EARL pour 2 parcelles contiguës à la ZL 199 par M. RIMASSON, la nécessité et la volonté du Conseil de préserver le parcellaire, désigne l'EARL de la Bouessière comme cessionnaire de cette parcelle communale ZL 199 à compter du 30/09/2017, sous réserve d'obtention de l'autorisation d'exploiter. Dit que le fermage sera soumis à l'indice départemental annuel en vigueur + 1/5 du montant de la taxe foncière + 50 % de la taxe chambre d'agriculture et payable à la Trésorerie de Dol de Bretagne.

### CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE BOULANGERIE

S'agissant de l'exploitation d'un commerce, les locations de locaux à usage professionnel étant soumises à la TVA, le Conseil décide la création, à compter de 2017, du « budget annexe boulangerie ». Corrélativement, la commune pourra prétendre à l'exercice du droit à déduction de la taxe ayant grevé les travaux d'aménagement. Il autorise le Maire à faire les démarches requises pour assujettir cette opération à la T.V.A.

### QUESTIONS DIVERSES

La commission des Biens Communaux Bâti est chargée d'évaluer les besoins en terme d'électricité et d'éclairage du **hangar à bois** et de statuer sur le choix de l'entreprise qui sera chargée de la réparation des gouttières des **vestiaires et atelier technique**.

Une nouvelle association « **Haras d'un soir** » dont les statuts et la composition du bureau ont été déposés en Mairie, s'est portée candidate à l'utilisation de l'Espace Solo Gallo dans le cadre d'animations à but lucratif, afin de bénéficier des mêmes conditions d'utilisation que les autres associations. Un courrier sera envoyé au Président afin de bien cadrer les objectifs affichés de l'association qui revêtiraient un caractère d'éligibilité dans l'utilisation des équipements communaux. Le Conseil Municipal est soucieux de ne retenir que les objectifs mis en avant par l'association qui relèvent de l'intérêt général et non ceux qui relèvent de l'intérêt privé.



## CONSEIL DU 26 OCTOBRE 2017

Accueil de M. RAPINEL, Président de la Communauté de Communes Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel et Mme RAMÉ-PRUNAUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance à la Communauté de Communes, venus présenter au Conseil le premier point inscrit à l'ordre du jour.

### **MODIFICATION DE LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE « ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE » ÉVALUATION DU TRANSFERT DE CHARGES : APPROBATION DE LA CLECT**

Le Conseil approuve le rapport de la CLECT, relatif à l'évaluation du transfert de charges de la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire » de l'ex EPCI CC Pays de Dol-de-Bretagne en vue de l'élargissement du Dispositif de Réussite Educative aux 11 communes de l'ancienne CC Baie du Mont Saint-Michel, proposant de retenir l'évaluation dérogatoire mutualiste basée sur un budget annuel de 50 000 € réparti entre les communes en fonction du nombre d'élèves.

### **TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES COMMUNALES AU 01/01/2017 AU TITRE DE LA COMPÉTENCE OBLIGATOIRE « ACTION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE » : APPROBATION DE LA CLECT**

Considérant que la loi NOTRe du 07/08/2015 a supprimé l'intérêt communautaire des zones d'activités communales, le Conseil approuve le rapport de la CLECT, relatif aux charges transférées au titre de la compétence obligatoire « Actions de développement économique » suite au transfert le 1<sup>er</sup> janvier 2017 des zones d'activité économique communales proposant de retenir l'évaluation dérogatoire basée sur des coûts moyens d'entretien et de renouvellement.

### **STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MONT SAINT MICHEL : MODIFICATION**

Suite à la fusion des Communautés de Communes, le Conseil, approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Pays de Dol et de la Baie du Mt-St-Michel comprenant les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE POUR « ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ »**

La commune bénéficie du Conseil en Énergie Partagé depuis 2007, via une adhésion communautaire. Ce service a pour objet d'accompagner la commune dans ses actions et démarches de suivi du patrimoine et d'économies d'énergie. En application de la loi NOTRe, le Département ne peut plus proposer ce service aux intercommunalités mais seulement aux communes rurales éligibles.

Le Conseil décide d'adhérer au Conseil en Énergie Partagé proposé par le Département pour la période 2017-2021. Le coût annuel prévu par la convention est fixé à 0,35 €/habitant, soit 262,15 € pour SOUGEAL.

### **RÉHABILITATION DE LA BOULANGERIE ET DE SON LOGEMENT**

#### **DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE – VOLET 4**

Le Maire informe le Conseil que le projet de Réhabilitation de la boulangerie et de son logement, dont le coût prévisionnel s'élève à 331 313,30 € HT (travaux et acquisitions) est susceptible

de bénéficier d'une subvention au titre du « Contrat de territoire – Volet 4 »

Le Conseil, approuve et arrête le projet présenté, adopte le plan de financement (tel que détaillé en page 13), sollicite une subvention au titre du « Contrat de territoire – Volet 4 ».

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 POUR LA BOULANGERIE**

Le Conseil adopte le budget annexe BOULANGERIE pour l'année 2017. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 000 € en section de fonctionnement et 210 000 € en section d'investissement soit acquisitions : 60 000 € + travaux 150 000 €).

### **BUDGET COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Le conseil autorise la décision modificative du budget principal 2017 de la Commune, correspondante à une avance de 104 000 € consentie par la commune au Budget annexe « Boulangerie », pour la réalisation des travaux dont les crédits avaient été inscrits initialement sur le budget de la commune.

### **TAXE AMÉNAGEMENT**

Le Conseil, appelé à statuer sur l'instauration ou non de la taxe d'aménagement, s'appliquant aux constructions nouvelles et réaménagements imputable aux propriétaires qui réalisent les travaux. Considérant que cette taxe dont le but est d'aider à financer les investissements réalisés par les collectivités locales en matière d'équipements publics, n'a jamais été instituée sur la Commune de Sougeal, et considérant que cette taxe alourdirait le budget construction des ménages qui réalisent des travaux, décide de renoncer à l'institution de cette taxe d'aménagement.

### **ÉCOLE PUBLIQUE D'ANTRAIN : PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT**

Après rappel de la demande de la commune d'ANTRAIN, relative à la participation de la commune de SOUGEAL aux frais de fonctionnement de son école publique, en fonction du nombre d'élèves de la commune fréquentant cet établissement et dans la mesure où il n'existe pas d'école publique à SOUGEAL, le Conseil, considérant l'obligation de régler cette participation importante eu égard au montant autorisé de la subvention versée par la commune à notre école privée, accepte de régler cette participation d'un montant de 5 081,62 € pour l'année scolaire 2016/2017 (élémentaire : 2 enfants x 353,84 = 707,68 € - maternelle 2 enfants x 2 186,97 = 4 373,94 €).

### **REMBOURSEMENT FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPAS**

Le conseil décide d'allouer un forfait de 40 € mensuel destiné au remboursement des frais inhérents à la formation CAP « Petite enfance » de Morane MARCHAND, agent en Contrat Emploi d'Avenir et d'appliquer ce forfait durant la période de formation, du 01/09/2017 au 31/05/2018.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. Jean-François RABOT est désigné pour porter la gerbe du Conseil au Monument aux Morts lors de la cérémonie du 11 Novembre.

Afin de respecter les délais de commande, il est demandé au conseil de se déterminer sur la couleur et les matériaux des menuiseries du logement et de la boulangerie.



## Opération d'entretien des canaux



Le Flûteau nageant (*Luronium natans*)

Cette opération consiste à curer tout ou partie des canaux présents sur le marais de Sougeal. Les canaux représentent un habitat favorable pour certaines espèces floristiques communautaires dont le Flûteau nageant (*Luronium natans*). Le curage est donc nécessaire pour éviter le comblement de ce milieu et la colonisation par d'autres végétations qui pourraient à terme entraîner la disparition des plantes aquatiques ciblées, ainsi qu'une perte de la fonctionnalité des fossés et cours d'eau. La perturbation ainsi causée par le curage à l'habitat limite le développement d'espèces compétitives.

Le curage a également pour objectif de rendre leur capacité hydraulique aux canaux encombrés de sédiments, vases et végétaux. Il est en effet primordial, compte tenu du fonctionnement global de la réserve et des différents intérêts (reproduction du Brochet et accueil des oiseaux d'eau) et usages reconnus sur le site, que ces canaux jouent leur rôle d'évacuation et d'alimentation en eau (selon les saisons). Lorsque la majeure partie du réseau de fossés d'un marais est en phase d'atterrissement, les eaux de pluie, de résurgence, de source ou de rivière qui le parcourent ne sont plus drainées et inondent les prairies attenantes sur des durées non maîtrisées.

Cette évolution ne serait pas non plus compatible avec l'activité agricole pérenne présente sur le site. Notons que cette activité contribue largement à maintenir et entretenir la diversité écologique. Le pâturage permet le maintien de milieux ouverts qui, en l'absence de cette pratique, tendraient vers une fermeture et une banalisation des milieux. Par ailleurs, le pâturage est bénéfique au flûteau nageant. En effet, on remarque que les stations de bonne qualité de cette espèce sont essentiellement recensées au niveau de la zone d'abreuvoir piétinées sur le drain principal (secteur Nord) et sur l'ensemble du réseau de drains du secteur sud, lieux où les bêtes piétinent fortement en allant s'y abreuver.

Quant aux libellules, un envahissement du cours d'eau par la végétation émergente (risque d'atterrissement ou de comblement) empêcherait vraisemblablement certains imagos (adultes) d'accéder à l'eau libre pour s'y reproduire.

Les 9 Kms de fossés présents sur le marais, font ainsi l'objet d'un programme d'entretien régulier (rotation sur 5 à 6 ans). Néan-

moins, l'entretien doit être adapté et mené selon une gestion différenciée afin de favoriser le maintien des espèces patrimoniales des fossés. Cet entretien influence en effet directement la présence et le développement d'espèces patrimoniales au sein des fossés. Aussi, un suivi préalable sur les espèces patrimoniales des fossés permet de repérer et matérialiser les stations les plus remarquables afin que la pelle mécanique puisse les contourner lors de l'intervention. Les espèces identifiées pourront ainsi recoloniser le milieu à partir des stations préservées. Précisons de plus que l'opération de curage des canaux suit un programme d'intervention sur 4 ans. En ne curant pas l'ensemble des fossés d'un même secteur la même année, on conserve l'ensemble des espèces présentes. Les fossés ou ruisseaux non curés vont servir de zones refuge et permettre, après les travaux, la recolonisation des secteurs curés. Cette précaution est essentielle pour le maintien du patrimoine biologique.

Ce programme d'entretien aurait dû débuter en 2015, cependant compte tenu des enjeux et de la situation du marais de Sougeal, cette opération se soumet à plusieurs réglementations qui ont eu pour effet de retarder l'intervention :

- La réserve naturelle régionale du marais de Sougeal s'inscrit dans le site Natura 2000 Baie du Mont-Saint-Michel. La réalisation d'une étude d'incidence était donc nécessaire.
- Même si l'opération est bénéfique sur le long terme au Flûteau nageant, elle impacte forcément à un instant « t » l'espèce qui a dû faire l'objet d'une demande de « dérogation quant à l'interdiction de destruction d'espèces protégées », en référence à l'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées au niveau national.
- Avant la réalisation de l'inventaire des cours d'eau par le SAGE Couesnon, l'opération de curage des canaux avait déjà été mise en œuvre en 2007 puis en 2010 et 2011. A l'époque les canaux n'étaient pas encore considérés comme des cours d'eau mais comme des fossés. Désormais, suite à l'inventaire des cours d'eau, l'identification de certains canaux du marais en cours d'eau, soumet le gestionnaire à la loi sur l'eau ainsi qu'à la nomenclature qui en découle.

Plusieurs échanges et visites de terrain entre le gestionnaire et les services de l'Etat ont été nécessaires afin de caler le dossier lié à la procédure d'autorisation accordée par la Préfecture au titre de ces trois réglementations.

En 2017, pour aboutir cette procédure, une dernière étape a été nécessaire. Conformément à l'article R214-8 du Code de l'environnement, l'opération pour laquelle l'autorisation est sollicitée a été soumise à enquête publique dès lors que le dossier a été déclaré complet et régulier. Cette enquête publique s'est déroulée du 20 septembre au 20 octobre. La Communauté de Communes est désormais en attente de l'arrêté préfectoral l'autorisant à conduire ses travaux.

Ceux-ci devraient pouvoir être mis en œuvre à la fin de l'été 2018, lorsque les niveaux d'eau dans les canaux seront au plus bas.

*Jean-Pierre Héry,  
Vice-Président délégué à l'environnement*



## Début des travaux de la maison du marais

Parmi les multiples moyens et actions définis pour répondre à l'enjeu de valorisation du marais, de sensibilisation et d'accueil du marais, la Communauté de Communes a prévu de construire un espace de découverte de la réserve. Pour rappel, l'espace muséographique sera composé de différents outils de médiation permettant de comprendre l'histoire du site, son fonctionnement, ses usages traditionnels et bien évidemment sa valeur écologique... Cartes de situation, frise chronologique, écran tactile interactif, écrans vidéo, Jeux de manipulation pour les enfants, film, seront autant de moyens d'aborder la richesse du marais.



Depuis avril 2016, la maîtrise d'œuvre composée d'un architecte et d'un scénographe a pu travailler sur les différentes phases constitutives du projet. Les différents lots relatifs au marché travaux ont été attribués en décembre 2016. Initialement le début des travaux était prévu pour le mois de mars 2017, pour une durée estimative de 9 mois. Toutefois, suite à la fusion de la



Communauté de Communes de la baie du Mont Saint-Michel avec celle du Pays de Dol de Bretagne, et compte tenu du fait que l'ensemble des subventions pressenties n'avaient pas encore été arrêtées par les partenaires financiers, la Communauté de Communes avait acté la suspension du projet avant la phase de démarrage des travaux. Les élus communautaires souhaitent également avoir une meilleure visibilité sur le fonctionnement de l'équipement (mode de gestion, offre d'animation complémentaire, coût de fonctionnement annuel, etc...).

L'ensemble de ces réponses ont pu être apportées durant l'année 2017, et les élus communautaires ont décidé du démarrage des travaux. Ceux-ci ont débuté le 13 novembre 2017 avec la phase de terrassement. La livraison de l'équipement est prévue pour octobre 2018...

*Jean-Pierre Héry,  
Vice-Président délégué à l'environnement*

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



## Mise à disposition de broyeurs

La Communauté de communes propose une gamme complète de broyeurs pour différents types de travaux :

- Un broyeur grande capacité sur essieu routier homologué avec une capacité d'admission des branchages de 14 cm de diamètre à **20€ la ½ journée,**
- Un broyeur moyenne capacité également sur essieu routier avec une capacité d'admission de 10 cm à **15€ la ½ journée,**
- Un broyeur électrique pour les petits travaux avec une capacité d'admission de 4 cm de diamètre à **5€ la ½ journée.**

Pour louer le broyeur grande capacité et le broyeur électrique, vous devez vous inscrire auprès des services de la Communauté de communes à Pleine Fougères.

Pour louer le broyeur de moyenne capacité, vous devez vous inscrire auprès de la société de location SNB location (PA des Rolandières – route de Baguer Pican).

## Vente de composteurs

La Communauté de communes propose à la vente des composteurs individuels. Trois modèles sont disponibles :

**300 litres à 10 €**

**400 litres à 15 €**

**800 litres à 25 €**

L'achat des composteurs se fait à l'accueil de la Maison du Développement qui se situe au 2, rue de Villebermont à Pleine-Fougères.

**+ d'infos :**

**Tél : 02 99 48 53 53**

**Mail : antoine.herve@ccdol-baiemsm.bzh**



## L'ADMR

«L'ADMR DE PLEINE-FOUGÈRES EST UN SERVICE D'AIDE ET DE SOUTIEN À DOMICILE »

L'association investit son action, 7j/7 dans :

- les actes essentiels de la vie : aide aux transferts, aide à la toilette et à l'habillage, aide à la prise des repas
- les actes ordinaires de la vie : entretien du logement et du linge, aide aux courses...
- Garde d'enfant au domicile, accompagnement de l'enfant à l'école
- Le portage de repas en liaison froide



Photo ADMR

Le service, dans la proximité, favorise le lien social avec des professionnels compétents et tient compte de

- l'utilisateur ■ son entourage ■ l'intervenant

L'ADMR intervient auprès de tous les publics et des aides financières peuvent être obtenues auprès du Conseil Départemental, des caisses de retraite, les mutuelles ou de la CAF.

50 % de ces frais sont déductibles des impôts.

Accueil du public : **Mardi : 8h - 12h et 13h30 - 16h30**

**Mercredi, jeudi et vendredi : 8h - 12h**

**Renseignements au 02 99 48 66 51**

## SOLIDARITE-ENTRAIDE

Courant novembre et décembre le vestiaire cantonal qui pourra s'appeler : DEPAN' SOLIDAIRE, change de lieu et va se situer rue de Bretagne à Pleine-Fougères sans permanence.



Il se trouve fermé, mais continue de fonctionner à la demande des mairies et des assistantes sociales du CDAS de Dol qui contacteront les responsables de l'association pour tous les besoins (matériel ménager, cuisinières, frigos, etc...) que nous continuons à stocker.

Les aides continuent grâce aux subventions des mairies, la vente de cartes et l'arrachage des navets vers fin février.

Merci à toutes et tous de votre participation.

Bonnes fêtes de fin d'année

Amitié solidaire de tout le bureau

Solidairement

*Marie-Thérèse Duchemin*

## AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE PLEINE-FOUGÈRES

Le 23 septembre, la municipalité et notre amicale ont accueilli le tour de bretagne des cyclistes greffés sur le belvédère de Roz sur Couesnon où ils se sont restaurés sous des stands montés par notre comité des fêtes, cela a été un événement rempli d'émotions en écoutant les témoignages : comme certains qui vivent depuis 30 ans avec leur greffe !

Notre dernière collecte de l'année a eu lieu le 17 octobre à Pleine-Fougères, merci aux 61 donneurs, dont 2 nouveaux, d'être venus offrir leur sang (la prochaine aura lieu mi-février

2018) 2 nouveaux donneurs de plasma se sont inscrits pour donner à Rennes sur RDV.

Grâce à votre don, des malades pourront être soignés, guéris et en cas d'urgence extrême sauvés. Quel acte plus généreux que celui de donner si vous êtes en bonne santé, si vous êtes disponibles le jour de la collecte et si vous avez de 18 à 70 ans, n'hésitez pas à vous mobiliser : les malades ont besoin de vous ! (Pour un 1<sup>er</sup> don amener sa carte d'identité)

Bonnes fêtes de fin d'année.





## ÉTAT CIVIL

### Décès - Inhumations

**Mme Marie -Thérèse COLLIN, épouse HALAIS, 87 ans**  
Décédée le 3 mai 2017 à Fougères.

**Mme Marie-Louise DENIS, épouse LEFRANÇOIS, 85 ans**  
Décédée le 13 juillet 2017 à Rennes.

**M. Abel PICHOT, 83 ans**  
Décédé le 11 août 2017 à Avranches.

**Mme Nicole BREGAIN, épouse BLANCO, 54 ans**  
Décédée le 11 septembre 2017 à Madrid.

**Mme Patricia MALLEJACQ, épouse GODARD, 62 ans**  
Décédée le 11 novembre 2017 à Fougères.

### Naissance

Le 30 octobre 2017 à Rennes :

**Lyam DELARUE**  
Fils de Monéra DJOUAL et Émilian DELARUE  
2, La Villais

## Classes 6 et 7 à Sougeal le 6 septembre 2017



## URBANISME

### Déclarations préalables

N°	Demandeur	Lieu	Nature des travaux
17B0004	LEBRET Sabrina	12, rue du Clos Neuf	Abri de jardin
17B0005	BOSSA Sabrina	3, Impasse de la Vieille Rue	Ouverture et modifications huisseries
17B0006	LETOURNEUR Marie-Laure	44, Lozerais	Pose panneaux photovoltaïques



## Travaux en cours

# La boulangerie et son logement

### Travaux - Attribution des marchés

Par délibération en date du 20 juillet 2017, le conseil municipal a attribué les marchés de travaux comme suit :

Lots	Titulaires du marché	Montant HT
n°1: Terrassement - VRD	SARL BOUTELOUP	7 224,80 € HT
n°2 : Désamiantage	EMERAUDE DEPOLLUTION	9 630,00 € HT
n°3 : Gros œuvre - Démolition	SARL SARRAZIN	49 714,50 € HT
n°4 : Charpente – Bardage bois	EUURL GUILLARD Bertrand	7 629,84 € HT
n°5 : Couverture	SARL DESPREAUX Aline	7 907,88 € HT
n°6 : Menuiseries extérieures	EUURL GUILLARD Bertrand	26 408,47 € HT
n°7 : Serrurerie - Métallerie	INFRUCTUEUX SANS SUITE	
n°8 : Plâtrerie – Faux Plafond	EUURL GUILLARD Bertrand	10 835,32 € HT
n°9 : Menuiseries intérieures bois	EUURL GUILLARD Bertrand	3 211,93 € HT
n°10 : Revêtements de sol - Faïence	SARL JANVIER	7 281,90 € HT
n°11 : IPE - Peinture extérieure et intérieure	GAZENGEL Jérôme	16 542,00 € HT
n°12 : Electricité	SARL HAMEL	11 042,12 € HT
n°13 : Plomberie sanitaire - Chauffage -Ventilation	SARL HAMEL	5 883,51 € HT
<b>TOTAL</b>		<b>163 312,27€ HT</b>



### Plan de financement

A ce jour et dans l'attente de la négociation de la subvention attendue dans le cadre du contrat de territoire, volet 4, le plan de financement du projet de réhabilitation de la boulangerie et de son logement s'établit comme suit :

Nature des dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Maitrise d'œuvre complète	13 629,79 €	<b>Aides publiques</b>		
Etude de repérage et analyse amiante	1 780,00 €	Réserve parlementaire	15 000,00 €	5 %
Travaux boulangerie et maison d'habitation	156 087,47 €	Appel à projet revitalisation centre bourg	37 000,00 €	11 %
Réalisation d'un plateau routier devant la boulangerie	7 224,80 €	Bouclier Rural	50 000,00 €	15 %
Acquisitions fournil et maison habitation	147 500,00 €	FSIL- 2 <sup>e</sup> enveloppe	25 000,00 €	8 %
Mission SPS	1 150,00 €	Contrat de territoire - Volet 4	138 050,64 €	41 %
Mission CTC	2 900,00 €	<b>Autofinancement</b>		
Parution Medialex (O.F)	1 041,24 €	fonds propres	66 262,66 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>331 313,30 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>331 313,30 €</b>	<b>100 %</b>



## RÉHABILITATION DES VESTIAIRES DU TERRAIN DES SPORTS

Le dernier match de football effectué à Sougeal (saison 2016/2017), n'a pas manqué de suspense ni de plaisir car l'issue fut favorable à l'équipe du Football club de Sougeal. Cette victoire conduisait donc cette équipe à évoluer en Division 2 lors du championnat 2017/2018. Etant consciente de l'état de vieillissement des vestiaires du terrain de football, la municipalité se trouvait devant une évidence: il faut réagir rapidement afin d'accueillir dignement des équipes qui évoluent avec des infrastructures de haut niveau telles que Dol De Bretagne, Cancale, St Malo, etc... Après avoir réalisé différents devis et pris une délibération de réalisation, nous vous présentons le résultat de ces



Le "lifting" des vestiaires et la pose de deux abris de touche donnent au stade un air de renouveau fort apprécié.



La peinture de la main courante a été faite par les joueurs du FC Sougeal

travaux. L'entreprise Briens, peintre en bâtiment de Pontorson a réalisé un véritable « lifting » de ces vestiaires en leur donnant des couleurs plus chaleureuses pour un montant final de 6179 €. La main courante a elle aussi retrouvé une seconde jeunesse et a été repeinte en blanc par des bénévoles de l'équipe de foot que nous remercions. Les employés communaux ont monté les deux abris de touche d'une valeur de 1 606,84 € et assuré leur stabilité en les fixant sur des dalles de béton. Pour apprécier ces améliorations n'hésitez pas à venir sur cet espace, et qui plus est, encourager les joueurs du FC Sougeal.

## LOTISSEMENT : PROJET REVU PAR LE MAÎTRE D'OEUVRE AVANT DÉPÔT DU PERMIS D'AMÉNAGER

L'obligation légale qui nous a été faite en cours de projet de faire viser le travail du maître d'œuvre par un architecte D.P.L.G. a abouti à quelques modifications. En voici le nouveau tracé.



## STOCKAGE DU BOIS DANS LE HANGAR

La première livraison a eu lieu le 16 octobre 2017





## VENTE MATÉRIEL

Suite à la rénovation de l'ancienne salle polyvalente et à l'aménagement de l'espace « Solo Gallo », la commune met en vente divers matériels et une partie du mobilier non utilisés provenant de l'ancienne salle.

	<b>6 lots de 3 tables (3 plateaux - 6 entretoises - 4 pieds) + 12 chaises : 100 € le lot *</b>		<b>1 évier inox 110 x 90</b>
	<b>3 tables de 80 x 200 - revêtement formica : 20 € l'unité</b>		<b>2 WC</b>
	<b>2 tables de 66 x 210 - revêtement plan de travail : 20 € l'unité</b>		<b>1 lavabo</b>
	<b>2 chariots - desserte restauration : 30 € l'unité</b>		<b>4 chauffages électriques Falco 380 volts, 5,03 KW</b>
	<b>3 porte manteaux sur roulettes</b>		<b>2 portes en bois 180 x 230</b>
	<b>1 hotte inox 150x95</b>		<b>1 portail 2 vantaux en métal vert foncé, Longueur 169 cm x 2 Hauteur 150 cm</b>
	<b>1 lave vaisselle</b>		<b>1 portail 1 vantail en PVC blanc dimensions 268 x 148 cm</b>

*\* Il est toujours possible de louer des tables et des chaises pour les associations et les particuliers comme auparavant.*

Hormis les tables et les chaises dont le prix a été fixé par le Conseil municipal, tous les autres matériels et le mobilier restants seront vendus au plus offrant.

Il est possible de voir tous ces articles, pour cela prendre rendez-vous au secrétariat de mairie.

Il est précisé que cette vente est réservée aux habitants de la commune de SOUGEAL, au moins dans un premier temps.

Les personnes intéressées doivent se faire connaître et présenter leur offre au secrétariat de mairie, au plus tard le **15/02/2018** dernier délai.



## LA VIE À L'ÉCOLE

L'école privée primaire de Sougeal compte 36 élèves: 6 PS, 4 MS, 3 GS, 3 CP, 6 CE1, 4 CE2, 6 CM1 et 4CM2. Mme Marjolaine ABRAHAM, nouvellement arrivée, est enseignante en CE/CM.

Tout au long de la journée, les enfants sont alternativement sous la responsabilité de la municipalité et des enseignantes. Les temps de garderie du matin et du soir, ainsi que le temps méridien sont assurés par Mme Valérie Beaupère, agent municipal.

Les enseignantes poursuivent leur projet d'école en lecture remédiation, autour d'oeuvres littéraires proposées par l'association " Les incorruptibles ". Cette association a pour objectif de susciter l'envie et le désir de lire des plus jeunes. Elle a d'ailleurs reçu en 2013 l'agrément de l'Éducation Nationale, en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public.

Sur le plan pédagogique, un certain nombre de projets sont reconduits :

- projection cinéma et animation avec le Ciné-Jeunes de Fougères.
- 10 séances piscine dès septembre, le jeudi après-midi.
- séances d'éducation musicale autour du rythme avec un professionnel du Syndicat Intercommunal de Musique de Tinténiac à partir de février 2018.
- éducation morale et civique, projet autour du vivre ensemble: prendre soin de son école, travailler dans un environnement agréable participe au bien être de tous. Les enfants de la GS au CM2 réfléchissent et s'activent chaque semaine avec l'objectif d'améliorer leur cadre de vie.

L'Arbre de Noël a eu lieu cette année à Sougeal à



l'espace Solo-Gallo, le vendredi 15 décembre. Le spectacle a débuté en soirée vers 20h30.

Le projet CLAS, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, a été reconduit les mardis et jeudis de 17h à 18h. Il est animé par un agent municipal qui propose différentes activités dans un souci d'éveil et de moments partagés entre les enfants. Des personnes bénévoles sont également présentes. Leur rôle est d'aider les enfants face aux difficultés rencontrées dans certains de leurs apprentissages, et de les éveiller aux plaisirs de la lecture; et du bricolage.

### La vie associative de l'école

L'APEL, Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre:

Le président remercie toutes les personnes présentes au repas de l'école du 22 septembre. Cette manifestation s'est déroulée dans la bonne humeur; et la prestation proposée a semblé faire l'unanimité. L'association prévoit l'achat d'une sono. Suite à l'Assemblée Générale du 7 novembre, de nouveaux membres font partie du bureau constitué comme indiqué ci-dessous:

- **Président : M. Vincent LHONORE**
- **Secrétaire: M. Jean-Christophe MICHEL**
- **Trésorière: Mme Céline SORRE**
- **Trésorière adjointe: Mme Emeline DARON**

### L'OGEC, Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques

Elle remercie l'association de la fête de l'oie pour son don financier.

## Le CLAS

Le CLAS, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité est ouvert pour les élèves du CP au CM2 les mardi et jeudi de 17h à 18h.

Les activités périscolaires réalisées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité sont en nette progression cette année avec un effectif de 15 enfants inscrits pour septembre.



Régine GARNIER

Suite à mon inscription en formation CAP petite enfance en alternance, le CLAS a dû recruter une nouvelle bénévole : Mme Régine GARNIER afin de combler mes absences.

Les bénévoles Mmes Frémont, Haugeard, Garnier et Bouffort s'occupent au préalable du soutien aux leçons puis proposent des activités telles que le dessin, le tricot, le jardinage et la lecture. Cette dernière partie plus ludique, est souvent trop courte pour pouvoir s'y consacrer pleinement mais néanmoins nécessaire.

Comme évoqué lors de la réunion en fin d'année scolaire, l'activité "Spectacle" a été mise en place début novembre. Cette activité permet d'intégrer tous les enfants de différentes tranches d'âges.

En espérant pouvoir vous montrer l'aboutissement de leur travail et implication par une petite représentation début juillet. Bonnes et heureuses fêtes de fin d'année.

*Morane Marchand,  
agent chargé du CLAS*





## CALENDRIER DES FÊTES ET MANIFESTATIONS

2018	ASSOCIATION	MANIFESTATIONS	LIEU
Jeudi 11 janvier	Amicale des retraités	Galette des Rois	Espace Solo Gallo
Vendredi 12 janvier	COMMUNE	Vœux municipalité	Espace Solo Gallo
Dimanche 18 février	Amicale des retraités	Couscous	Espace Solo Gallo
Samedi 17 mars	ACCA	Repas chevreuil	Espace Solo Gallo
Samedi 24 mars	EFAS	Printemps	Espace Solo Gallo
Samedi 8 avril	UNC	Repas	Espace Solo Gallo
Samedi 21 avril	Les Maquettes de la Baie	Diner spectacle	Espace Solo Gallo
Samedi 28 avril	USS	Repas	Espace Solo Gallo
Mardi 8 mai	UNC	Commémoration du 8 mai	Espace Solo Gallo
Mercredi 13 juin	Amicale des retraités	Repas	Espace Solo Gallo
Samedi 16 et dimanche 17 juin	EFAS	Exposition	Espace Solo Gallo
Dimanche 17 juin	UNC	Vide grenier	Parking Espace Solo Gallo
Vendredi 29 juin	Ecole de Sougeal	Portes ouvertes	Ecole de Sougeal
Samedi 30 juin	MiFaSol O Gallo	Fête de la musique	Stade
Dimanche 29 juillet	Fête de l'Oie	Fête de l'Oie	Marais de Sougeal

## OUVRIR LES PORTES D'AGATHE

Le 18 Novembre 2017, à l'Espace SOLO GALLO de Sougeal, s'est déroulé le repas de l'association qui a été organisé avec succès.

L'association et les membres du bureau ainsi que Agathe tiennent à vous remercier de votre participation. Ils tiennent aussi à remercier tous les bénévoles de leur aide.

L'association participe aussi tous les ans aux marchés de Noël dans plusieurs villages aux alentours (Pleine Fougères, St-Brice en Coglès, ...), ainsi qu'en Mayenne. L'association organise aussi des lotos. Toutes ces manifestations permettent à Agathe de pouvoir avoir son indépendance notamment grâce à l'aménagement de la salle de bain. Les travaux ont démarré le 12 Septembre 2017 et sont terminés depuis le 9 Novembre 2017. Merci encore à vous qui venez en aide à Agathe par le biais de votre participation lors de toutes ces manifestations. Une partie de la salle de bain a été financée grâce aux bouchons récoltés lors du dernier loto à St Brice en Coglès. Ceci grâce à l'association « Les bouchons d'Emeraude » (Représentée par M. Claude Piquet).



Agathe Voisin

D'autres manifestations suivront comme les autres années, pour que des fonds soient récoltés cette fois pour permettre l'agrandissement de la maison pour que Agathe, puisse



Agathe et ses parents

avoir sa propre chambre située au rez de chaussée. Ce sera fait pour améliorer son quotidien, compte-tenu de ses handicaps psychomoteur et visuel.

Coordonnées de l'association :

**Tel : 02.99.48.66.75 / 06.30.12.57.76**

Facebook : **cœur d'ange**

Association ouvrir les portes d'Agathe

Mail : **voisin\_katy@orange.fr**



## L'AMICALE DES RETRAITÉS

### Chers Amls

Nous arrivons à Noël, ce qui fait la joie des enfants mais aussi de chacun d'entre nous.



Jeanne-Marie RABOT

Lors de notre dernière assemblée générale, **Mme Rabot Jeanne-Marie** la Présidente, qui œuvrait depuis 1999 au sein de l'association nous a fait part de son intention de quitter le comité de l'Amicale des Retraités. Elle a assuré les fonctions de trésorière jusqu'en 2009, date à laquelle elle a pris la présidence, jusqu'en 2017.

Nous la remercions vivement pour son dévouement au service de tous les adhérents.

Le 13 novembre 2017, un nouveau comité a donc été constitué. Nous conservons le 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois pour nos réunions



La doyenne Yvonne BREGAIN a reçu une fleur des mains du Maire

mensuelles avec diverses activités. Ces réunions se déroulent dans une ambiance conviviale et nous espérons y retrouver un grand nombre de participants. La prochaine réunion, lors de laquelle nous partagerons la galette des rois aura lieu le 11 janvier 2018.

Tous les membres du comité vous souhaitent un joyeux Noël et vous adressent tous leurs meilleurs vœux pour 2018.

*La Présidente,  
Yvette BRAULT*



BODIN Paulette (Trésorière), RENAULT Claude (Vice-Président), BOISSEL Daniel, BRAULT Yvette (Présidente), BRAULT Alain, RAUX Claudine, NASH John (Secrétaire), REPESSÉ Jean-Claude, LEGENDRE Pierrette



## ASSOCIATION SOUGEALAISE ART ROVAZIL

Bonjour à tous

L'association Art Rovazil qui s'est donnée pour but le développement de la culture en milieu rural souhaite proposer le plus souvent possible une activité culturelle chez l'habitant afin de créer des liens de convivialité, des échanges, et élargir les horizons.

Une première manifestation a eu lieu le 24 novembre avec la venue du chanteur Alee. Jean-Claude Garnier conscient de l'intérêt de ces manifestations a été le premier à nous accueillir. Après un repas partagé, « Alee » artiste bien connu de la scène locale nous a offert un répertoire de qualité. Nous avons prévu des conteurs, des films documentaires, des chansons, de la musique traditionnelle, etc...

Nous envisageons en février une deuxième animation. Nous vous proposons une dictée après un repas partagé. Nous limitons à une vingtaine de personnes chaque soirée.

Si vous souhaitez nous rejoindre pour cette dictée ou si vous souhaitez accueillir une soirée chez vous, contactez moi :

**Eric Lesaint : 06 01 26 82 71**

Pour ce qui est de notre souhait d'organiser un spectacle d'humour tous les ans à l'Espace Solo Gallo, devant la difficulté à mobiliser le public et au vu des risques financiers inhérents à une telle manifestation, nous attendons vos retours, vos souhaits avant d'engager un contrat avec un artiste de renommée Nationale.

A bientôt j'espère.

*L'équipe Art Rovazil*





## EFAS

En cette période festive un petit regard en arrière sur nos activités diverses au sein de notre jolie commune de Sougeal.

À chaque saison, son événement : le repas de la fin mars pour célébrer l'arrivée du printemps, l'exposition de l'été présentant les réalisations artistiques de nos différents groupes d'activités, la soirée d'automne avec la commémoration de Guy Fawkes et la soirée de la St Nicolas juste avant l'arrivée de l'hiver.

Cette année l'expo a mis à l'honneur le Marais de Sougeal et le travail du bois et de la pierre. La qualité des créations et leur diversité ont été largement appréciées et commentées par les visiteurs.

Un temps pluvieux et frais a accueilli les courageux visiteurs de notre soirée feu de joie/barbecue début novembre. L'ambiance à l'abri dans l'atelier municipal - mis gracieusement à notre disposition par la commune - n'en était que plus chaleureuse... Une savoureuse soupe de légumes du jardin de Carla, plus d'une centaine de saucisses cuites sous la pluie par nos 2 chefs Stefan et John, un gâteau appelé Parkin (mais sans G !), des pommes d'amour à l'anglaise, de délicieux « casse-dents » (toffee) tous provenant de la cuisine de John & Janice, le tout bien arrosé et agrémenté par la musique traditionnelle de nos musiciens Maëlys, Patrick et André. Un grand merci encore aux participants, aux bénévoles pour une soirée très réussie sans oublier de mentionner la clémence des éléments qui nous a permis malgré tout de faire une magnifique flambée.

À toutes et à tous, de très bonnes fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour l'année 2018.

A little look back in this festive period on our diverse activities within the heart of our pretty commune of Sougéal.

To each season an event : a meal at the end of March to celebrate the arrival of spring, our big exhibition this summer, with our various group's artistic creations, the autumn evening with the commemoration of Guy Fawkes and our evening of St. Nicholas just before the arrival of winter.

This year within the exhibition, we also paid homage to the Marais of Sougéal, working in wood and in stone. The quality of workmanship and their diversity were well appreciated and commented on by the visitors.

The rainy and cold weather welcomed the courageous visitors to our bonfire/barbecue in November. The ambience in the outbuilding kindly made available by the commune - was therefore even more cosy... Carla's tasty soup made with her garden vegetables and more than a hundred sausages cooked under the rain by our two chefs Stefan and John, a cake called parkin ( but without the G), toffee apples and bonfire

toffee provided from the kitchen of John & Janice, all of it well washed down and complemented by traditional music by Maëlys, Patrick & André. A big thank you to all participants and all volunteers for a very successful evening, without forgetting to mention the elements which still allowed us a magnificent fire.

To one and all a very good end of year celebrations and our best wishes for the year 2018.

*La présidente  
Dany Seignabou*



L'exposition de l'été présentant les réalisations artistiques de nos différents groupes d'activités.

**CLUB PHOTO** : l'EFAS se propose d'organiser une session photo qui se tiendrait le soir en semaine.

Celle-ci serait ouverte à tous, quelle que soit leur expérience, y compris pour les débutants.

En principe, une réunion une fois par mois dans la salle des associations.

Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à prendre contact avec **Michel Leroy, au 02 99 48 72 93**

## LES MAQUETTES DE LA BAIE

Cette année, l'association a réalisé plusieurs expositions dont notre festival au mois de juin. Notre dernière sortie à eu lieu à MALGUENAC (56) le 6 novembre dernier et nous avons remporté le 2<sup>e</sup> prix du public pour la prestation que nous avons réalisée.

Les membres ont participé à 28 sorties pendant cette année 2017 à



travers toute la France et la Belgique où nous nous rendrons à la mi-mars 2018.

Lors de l'assemblée générale du 30 septembre dernier, nous avons pris la décision de décaler notre prochain festival en 2020 afin d'organiser au mieux nos futurs projets. Nous sommes toujours dans la créativité et avec l'arrivée de nouveaux membres beaucoup d'idées nouvelles ont germé.

Une date à retenir : le **samedi 21 avril 2018** où nous organisons un dîner spectacle avec ANGE OLIVER (humoriste).

Les membres de l'association vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2018

*Le président  
Roland Guerin*



## UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

### Commémoration du 11 Novembre



La célébration de la messe cantonale a eu lieu en l'église de Pleine-Fougères. De retour à Sougeal c'est entre deux averses que nous avons procédé à la cérémonie au Monument aux Morts. C'est dans les discours de Monsieur le Maire et du Président que fut abordé la tragédie des combats de l'année 1917. Lassitude de ces quarante mois de guerre, refus d'une partie des troupes de poursuivre le combat, puis l'arrivée au pouvoir de Georges Clémenceau qui redonna l'espoir aux troupes françaises. Tenir ! fut le maître mot avant le début de l'intervention des armées alliées. En cette journée de commémoration du souvenir de tous les conflits passés, n'oublions pas que nous devons à nouveau faire face à cette nouvelle forme de guerre, que sont les actes de terrorisme. Aujourd'hui, comme hier, les événements en cours nous imposent de tenir. Tous, nous devons agir contre la radicalisation et pour la paix.



Après ces discours nous avons rendu un hommage aux six soldats Sougealais morts au combat au cours de l'année 1917, comme nous le faisons chaque année. Un œillet porté par un enfant, accompagné d'un ancien a été déposé au pied du monument aux Morts.

Après cette célébration, comme le veut la tradition, nous avons été invités par la municipalité pour un vin d'honneur à l'Espace Solo Gallo. Au cours de cet apéritif a eu lieu la vente des bleuets, tous ont été vendus, merci à tous.

### Repas du 11 novembre

Le repas des adhérents s'est tenu au restaurant « Le Beauvoir » qui a accueilli 50 personnes. C'est dans une ambiance chaleureuse que s'est déroulé ce repas, très apprécié par les convives. Et bien sûr, celui-ci se termina par l'interprétation de quelques chansons.

### Décès

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de M. Abel Pichot, le 11 août 2017. Les obsèques furent célébrées en l'Eglise de Sougeal et son inhumation au cimetière. Au nom de l'UNC, nous avons exprimé notre sympathie auprès de sa famille.

### Carrefour d'arrondissement

Le 3 novembre s'est déroulé le carrefour d'arrondissement de l'UNC à l'Espace Solo Gallo, sous la Présidence de M. Claude Perrier, Président départemental de l'UNC. Près de 70 participants étaient présents soit 28 sections locales de l'UNC sur 34 que comporte l'arrondissement. Après les discours d'accueil, du Président Michel Leroy et de Mme Marie-Laurence Périaux, Première Adjointe au Maire, le Président Claude Perrier ouvre la réunion. Son exposé s'appuie sur un diaporama, qui permet à tout un chacun de visualiser les différentes informations et données chiffrées. Information importante, les effectifs de l'UNC sont en diminution depuis 10 ans. Il faut absolument recruter. Patrick Chardon ayant terminé son mandat d'administrateur, il se représente ; en l'absence d'autre candidat, il est élu à main levée à l'unanimité.



Plusieurs autres sujets sont abordés :

- La commémoration du centenaire 1918 à Paris (il reste 10 places - 150€)
- Le congrès du centenaire à Janzé le 1<sup>er</sup> septembre 2018.
- Le Spectacle « Sentinelle de la Paix » les 20 et 21 octobre 2018 à Saint Coulomb.
- Le 91<sup>e</sup> congrès national qui se tiendra à Saint-Malo du 24 au 26 mai 2019.
- Prochaine commémoration à Sougeal le Mardi 5 décembre 2017, journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la Guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie.
- Assemblée générale le 3 février 2018 (sous réserve de la disponibilité de l'Espace Solo Gallo)

*Le président  
Michel Leroy*



## FÊTE DE L'OIE À SOUGEAL



Cuisson des oies dans des fours à bois

La dernière édition de la fête de l'oie du 30 juillet 2017 a connu un beau succès. Le temps était agréable, l'ambiance excellente et la fréquentation très importante.

Les 130 oies rôties ont toutes été vendues et la satisfaction des convives n'avait sans doute jamais été aussi grande.

Il faut remercier tous les bénévoles (160) qu'ils soient de Sougeal, de Vieux-Viel, ou d'ailleurs pour leur dévouement, leur savoir faire ainsi que leur bonne humeur.

Les résultats financiers sont toujours au vert et confirment la bonne gestion de cette fête ( près de six mille euros de bénéfice).

La prochaine édition aura lieu le 29 juillet 2018 et le comité organisateur compte sur la fidélité de tous, mais aussi sur l'arrivée de nouveaux renforts (jeune, adultes ou seniors) l'union fait la force.

Encore une fois merci, bonnes et heureuses fêtes de fin d'année pour le comité de fête de l'oie.

*Le vice-président  
Jean Chapdelaine*



Les crêpes sont toujours autant appréciées



Les oies sont découpées



Les jeux de plein air



La loterie attire toujours autant de monde

## FOOTBALL CLUB DE SOUGEAL

Après la belle saison de l'année dernière, le FC SOUGEAL arrive en tant que promu en Division 2. L'équipe qui découvre cette nouvelle division reste à ce jour sur 1 victoire, 1 nul et 4 défaites.

L'ambiance est toujours agréable et la joie de vivre se fait sentir, le club compte 18 licenciés avec beaucoup de nouveaux qui, encore une fois, progressent au fil de la saison avec les séances d'entraînement.

L'objectif de cette saison est bien entendu le maintien, elle ne fait que commencer, il faudra prendre match après match comme l'équipe a fait les années précédentes.

La deuxième partie de championnat qui reprendra le 21 janvier devra être prise avec sérieux, dynamisme et toujours avec plaisir avec, nous l'espérons, davantage de supporters au rendez-vous.

Le loto du club, comptant parmi les événements de la saison, s'est déroulé le 2 décembre.



Les membres du bureau vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'années et vous donnent rendez-vous au stade dès le mois de janvier pour les matchs.

*Eddy Masson  
Secrétaire du club*



## ACCA DE SOUGEAL

### Bonjour à toutes et à tous

L'A.C.C.A se porte bien et nos manifestations ont du succès et cela grâce à vous qui y venez nombreux.

En effet notre Ball-trap qui s'est déroulé début août a bien marché, ainsi que notre repas du dimanche midi avec plus de 350 couverts. Je remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette manifestation, les nombreux bénévoles ainsi que l'entreprise AGRI PLUS.

Avec 36 chasseurs cette année, notre effectif reste stable. Si vous avez des amis qui sont intéressés pour chasser à Sougeal, nous sommes prêts à les accueillir.

Notre conseil d'administration a perdu trois membres et n'en a pas recruté de nouveau cette année. Nous ne sommes plus que six pour gérer l'A.C.C.A. et organiser les diverses manifestations.

Nous avons besoin de volontaires pour nous aider à poursuivre notre action et donner aux chasseurs les moyens de pratiquer la chasse dans les meilleures conditions.

Nous faisons appel aux volontaires chasseurs ou non chasseurs pour nous rejoindre. Faites-vous connaître, vous serez les bienvenus.

Avec 5 sangliers déjà prélevés, les battues ont de la réussite, et la saison ne fait que commencer.



Je remercie toutes les personnes qui contribuent au bon déroulement de ces battues.

Je tiens également à remercier les personnes qui ont contribué à réguler la population de corbeaux, 355 corbeaux ont été tués cet été.

Je terminerai avec une pensée pour le Président fondateur de l'A.C.C.A. de Sougeal, M. Abel PICHOT qui nous a quittés cet été. Merci Abel pour tout ce que tu as fait pour l'A.C.C.A. et ses chasseurs.

### Dates à retenir pour 2018 :

- repas chevreuil, le samedi 17 mars à l'Espace Solo Gallo de Sougeal
- Ball-trap, les 4 et 5 août.



Attention : on constate de plus en plus de chiens errants ou non tenus en laisse, en divagation dans les champs. Ils effraient, voire détruisent le gibier notamment celui que l'A.C.C.A. lâche pour ses chasseurs. Ces chiens, par leur passage, réduisent l'efficacité des moyens mis en place pour canaliser sangliers, renards et chevreuils.

Nous vous souhaitons de passer de belles fêtes de fin d'année et vous adressons nos meilleurs vœux pour 2018.

*Le président  
Christophe Repessé*





## UNION SPORTIVE

Toutes les activités de l'USS ont repris depuis le mois de Septembre.



La plupart des activités sont regroupées le lundi après midi avec en première heure la gym Douce.

Ensuite il y a une nouveauté, la Zumba Kid pour les jeunes de 6 à 12 ans, qui rencontre un vif succès. Le nombre de personnes est à son maximum.

Dans la foulée (19h-20h) il y a le renforcement musculaire, pour terminer par la Zumba adulte de 20h à 21h.

Le mercredi, il y a toujours le ping-pong de 18h45 à 19h45, ensuite pour les plus grands, il y a possibilité de venir se défouler et cela reste convivial.

Les cours de ping-pong sont toujours organisés par un animateur de la Communauté de Communes (Sylvain).

En ce qui concerne les activités extra sportives, il a été organisé une sortie pour aller voir le salon du cheval le 2 décembre. Par la suite il y aura comme l'année dernière un groupe de musiciens qui viendra animer notre repas prévu le dernier week-end d'avril. Plus tard (Fin Juin) nous terminerons la saison par une démo de Zumba (en open door).

Pour plus de renseignements contacter :

Jean-Paul BODIN : 02.99.48.64.07

Serge ANDRÉ : 02.99.48.66.07

*L'Equipe USS*



## ASSOCIATION « MIFASOL O GALLO »

### Fête de la musique



La première édition de cette fête musicale sous le patronage de la nouvelle association MiFaSol O Gallo a d'abord bénéficié d'une météorologie favorable, ce qui n'était pas gagné cet été, mais cet élément a joué en notre faveur pour permettre à un public venu en nombre pour se distraire et profiter du cadre de fête en plein air. Les styles musicaux proposés ont permis de satisfaire les amateurs de musette, de chansons françaises, de pop



et bien sûr de rock'n'roll !! Avec les membres du bureau et les bénévoles que je salue au passage pour leur implication, nous réfléchissons déjà à l'organisation de l'année à venir avec la municipalité en termes techniques pour ne plus subir les infortunes dues aux manques de puissance électrique par exemple (bons nombres d'animations pourront en bénéficier). Nous installerons une scène ouverte, qui nous le souhaitons, permettra d'illustrer certains talents de chanteurs et/ ou de musiciens. Il s'agit pour nous également de sélectionner les groupes les mieux



adaptés à notre environnement, indéniablement de qualité et de styles divers tout en restant en adéquation avec nos moyens. Nous comptons sur votre présence et sur votre enthousiasme le samedi 30 Juin 2018. Merci à toutes et à tous. Très bonnes fêtes de fin d'année en musique pourquoi pas !

*Le président  
Jean-Claude Garnier*

# Boulangerie

# Pâtisserie



Reportage sur la future boulangerie effectué par TFI  
le 19 septembre 2017 sur la commune de Sougeal  
et diffusé au JT de 13 heures le 25 septembre  
dans le cadre de « SOS Villages »

